

Message dix

**Le droit divin des hommes-Dieu
de participer à la divinité de Dieu**

Lecture biblique : Jn 3.15 ; Rm 8.14, 16, 23, 29-30 ;
2 Co 3.18 ; Ep 1.4-5 ; 1 Jn 3.2

I. Nous devons prendre conscience qu'en tant qu'hommes-Dieu, nous avons le droit divin de participer à la divinité de Dieu, c'est-à-dire de prendre part à Dieu—Jn 3.15 ; 2 P 1.4 :

- A. La première étape pour devenir un homme-Dieu consiste à naître du Christ pneumatique dans notre esprit, avec Sa vie et Sa nature divines—Jn 3.6 ; 2 P 1.4.
- B. En tant qu'hommes-Dieu, nés de Dieu pour être enfants de Dieu, nous avons le droit de participer à ce que Dieu est et même de devenir Dieu en vie, en nature et en expression, mais pas dans la Dété—Jn 1.12-13 ; Rm 8.16 ; 1 Jn 3.1.

II. En tant qu'hommes-Dieu, nous pouvons prendre part à divers aspects de la divinité de Dieu :

- A. Nous pouvons participer à la vie de Dieu—Ep 4.18 ; Jn 1.4 ; 10.10 ; 11.25 :
 - 1. La vie est le contenu de Dieu et l'écoulement de Dieu. Le contenu de Dieu est Son être même, et l'écoulement de Dieu est la transmission en nous de Lui-même en tant que vie—Ap 22.1.
 - 2. La vie de Dieu est divine, ayant la nature de Dieu. Elle est éternelle, car elle n'est pas créée, elle n'a ni commencement ni fin, elle existe par elle-même, elle existe toujours et elle ne change jamais—Jn 3.15 ; 1 Jn 2.25 ; 5.13, 20.
 - 3. La vie éternelle de Dieu est indestructible, indissoluble et incorruptible, elle est aussi la vie de résurrection qui a traversé l'épreuve de la mort et du séjour des morts, qui a vaincu la mort et qui l'engloutira—He 7.16 ; Ac 2.24 ; Ap 1.18.
 - 4. La vie est le Dieu trinitaire passé par un processus et parachevé qui est dispensé en nous et qui vit en nous—Rm 8.6, 10-11.
- B. Nous pouvons participer à la nature de Dieu—Ep 1.4 ; 2 P 1.4 :
 - 1. La nature divine est ce que Dieu est, c'est-à-dire les éléments mêmes qui constituent Son être.
 - 2. Dieu est saint. La sainteté est Sa nature, et Il nous a choisis en Christ pour nous rendre saints, comme Il est saint—Ep 1.4 ; 1 P 1.15-16 :
 - a. Être saint, c'est participer à la nature sainte de Dieu—Ep 1.4.
 - b. Nous ayant choisis pour que nous soyons saints, Dieu nous rend saints en se transmettant, Lui le Saint, dans notre être, de sorte que notre être entier soit saturé et imprégné de Sa nature sainte—1 P 1.15-16.
 - 3. Être participant de la nature divine de Dieu, c'est être participant des éléments, des ingrédients, de l'être de Dieu—Ep 3.8.
 - 4. Jour après jour, nous devrions participer à la nature de Dieu et jouir des éléments constitutifs de Son être—2 P 1.4.
- C. Puisque nous sommes devenus des hommes-Dieu par la régénération, nous avons le droit de participer à la pensée de Dieu—1 Jn 2.27 ; Ph 2.5 ; 1 Co 2.16 :

1. Nous sommes en Dieu et nous avons les éléments de Dieu. Nous gardons notre propre pensée mais avons aussi la pensée de Dieu en nous—Ph 2.5.
 2. Lorsque l'onction se meut en nous, elle oint Dieu en nous et nous révèle la pensée de Dieu—1 Jn 2.27.
 3. Si nous laissons la pensée de Christ être notre pensée, nous pouvons avoir la pensée de Christ—Ph 2.5 :
 - a. Nous avons non seulement la vie de Christ mais aussi la pensée de Christ—1 Co 2.16.
 - b. Christ doit saturer notre intelligence à partir de notre esprit jusqu'à ce qu'Il rende notre pensée un avec la sienne—v. 16 ; Ep 4.23.
- D. Les hommes-Dieu ont le droit de participer à l'être de Dieu—2 Co 3.18 :
1. Nous nous appuyons sur ce que dit Paul dans 2 Corinthiens 3.18 concernant le fait que nous sommes transformés avec l'être même de Dieu.
 2. Le fait que les richesses insondables de Christ sont dispensées en nous signifie que nous participons non seulement à la vie, à la nature et à la pensée de Dieu, mais aussi à Son être—Ep 3.8.
- E. En tant qu'hommes-Dieu, nous avons le droit de participer à l'image de Dieu—2 Co 3.18 :
1. Christ est l'image de Dieu et exprime ce qu'est Dieu—Col 1.15 ; 2 Co 4.4.
 2. Selon 2 Corinthiens 3.18, nous sommes « transformés en la même image ».
 3. Être transformé en la même image, c'est être rendu conforme au Christ ressuscité comme Fils premier-né de Dieu, c'est être rendu semblable à Lui—Rm 8.29.
- F. En fin de compte, nous serons amenés dans la gloire de Dieu pour prendre part à Sa gloire—He 2.10 :
1. Dieu est un Dieu de gloire. La gloire est l'expression de Dieu, Dieu exprimé dans la splendeur—Ac 7.2 ; 1 Co 2.7 ; 2 Co 3.18 ; 4.6.
 2. Le but éternel de Dieu est d'amener Ses nombreux fils dans la gloire—He 2.10.
 3. Le Christ tout-inclusif habite en nous comme l'espérance de la gloire—Col 1.27.
 4. En contemplant et en reflétant la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en l'image du Seigneur, de gloire en gloire—2 Co 3.18.
- G. Un autre aspect du droit divin des hommes-Dieu est qu'ils participent à la filialité de Dieu—Ep 1.5 ; Rm 8.23 :
1. Avant la fondation du monde, dans l'éternité passée, Dieu nous a prédestinés à la filialité—Ep 1.5.
 2. Avant que le temps n'ait commencé, Dieu a voulu et résolu que nous participions à Sa filialité—v. 5.
 3. La rédemption de Christ nous amène dans la filialité de Dieu, et nous avons reçu un esprit de filialité, lequel est notre esprit humain régénéré mélangé à l'Esprit du Fils de Dieu—Ga 4.6 ; Rm 8.15.
- H. Le droit des hommes-Dieu de participer à la divinité de Dieu inclut le droit de participer à la manifestation de Dieu—v. 19 :
1. Lorsque Christ notre vie sera manifesté, nous serons manifestés avec Lui dans la gloire—Col 3.4.

2. Lorsque Dieu sera manifesté, nous, les fils de Dieu, prendrons part à cette manifestation—Rm 8.19.
 3. Dieu sera manifesté avec Ses fils (He 2.10), qui seront semblables à Lui en vie, en nature, en pensée, en être, en image et en gloire (Rm 8.19).
- I. Le droit divin des hommes-Dieu de participer à la divinité de Dieu comprend le droit de porter la ressemblance de Dieu—1 Jn 3.2 :
1. Dans 1 Jean 3.2, il est dit : « Nous savons que si lui est manifesté, nous serons comme lui, parce que nous le verrons tel qu'il est. »
 2. Lorsque Christ sera manifesté, le Dieu trinitaire sera manifesté. Lorsque nous Le verrons, nous verrons le Dieu trinitaire. Enfin, lorsque nous serons comme Lui, nous serons comme le Dieu trinitaire—v. 2 :
 - a. Cela révèle clairement que nous porterons Sa ressemblance.
 - b. Nous ne ferons pas que participer à la vie et à la nature de Dieu, mais nous porterons aussi Sa ressemblance—Ep 4.18 ; 2 P 1.4 ; 1 Jn 3.2.
- J. Enfin, les hommes-Dieu ont le droit divin d'appartenir au genre de l'homme-Dieu, à l'espèce de Dieu—Jn 1.12-13 ; Rm 8.14, 16 :
1. Dieu est devenu homme pour entrer dans l'espèce humaine, et l'homme devient Dieu en vie et en nature, mais pas dans la Dété, pour entrer dans la sphère de l'espèce divine de Dieu—Jn 1.1, 12-14 ; 2 P 1.4.
 2. Pour entrer dans la sphère divine, le royaume de l'espèce divine, il nous faut naître de Dieu pour avoir la vie divine et la nature divine—Jn 1.12-13 ; 3.3, 5-6, 15 ; 2 P 1.4 :
 - a. Nous avons été régénérés pour être l'espèce de Dieu et devenir le genre de l'homme-Dieu—Jn 1.12-13.
 - b. Notre seconde naissance, la régénération, nous a fait entrer dans le royaume de Dieu pour que nous devenions l'espèce de Dieu—3.3, 5-6.
 - c. Tous les enfants de Dieu appartiennent à la sphère divine de l'espèce divine—1.12-13 ; 3.3, 5.
 - d. Dans l'Évangile selon Jean, nous voyons de nombreux aspects de l'existence des croyants dans le domaine de l'espèce divine—1.16 ; 15.4a, 9, 11 ; 4.23-24 ; 14.2, 20, 23 ; 17.22-24.
 3. Où que nous soyons, rappelons-nous que nous sommes des hommes-Dieu ayant le droit divin de participer à la divinité de Dieu—Col 3.4 ; Ep 1.4-5 ; 2 Co 3.18 ; 2 P 1.4.